



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 18561

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser les perspectives et les échéances de son action ministérielle, annoncée devant la commission des finances de l'Assemblée nationale (17 juin), tendant au « prochain lancement d'une opération Sécurité 2002, pour laquelle il demanderait une contribution financière modeste des collectivités locales » (La Lettre du maire, n° 1119 - 23 juin 1998).

### Texte de la réponse

L'état immobilier des commissariats de police est extrêmement variable. Des efforts importants ont été consentis ces dernières années, particulièrement dans les zones urbaines sensibles. Des projets immobiliers très importants sont également lancés (Strasbourg, Marseille-Nord, Bordeaux) ou envisagés (Nantes, Lille). Le cadre budgétaire et l'annualité de la dépense budgétaire ne permettent naturellement pas de réaliser ou de programmer la totalité des travaux immobiliers nécessaires ou souhaitables. Le ministre de l'intérieur a donc envisagé que les collectivités locales puissent s'associer, même modestement, à la définition et au financement de la construction ou de la rénovation des commissariats. Tel serait l'objet du projet Sécurité 2002. Ce projet, avant d'être arrêté, fera naturellement l'objet d'une concertation approfondie avec les associations nationales d'élus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18561

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 août 1998, page 4666

**Réponse publiée le :** 26 octobre 1998, page 5923